

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Ont pris part à la délibération :
09

Date de convocation :

04/10/2022

Date d'affichage : 21/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël MONGIN, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, Mme Patricia MAZET, Mme Catherine LAMBLIN, M. Xavier GROSJEAN, M. Gilbert LEFFOND, M. Frédéric LAVILLE, M. Bastien CHARPIOT et M. Michel BOURGEOIS, Mme Virginie PERRON

Absente excusée : Mme Cynthia COLOMBIANO

Secrétaire de séance : M. Michel BOURGEOIS

ASSIETTE DES COUPES

Pour les coupes 2023, l'ONF propose :

- Parcelles 8 et 10 : coupe + affouage
- Parcelles 13 à 15 : création de rayons dans la parcelle (4 m x 20 m) pour faciliter l'exploitation. Pour ces parcelles, le Conseil est informé que les travaux ne sont pas indispensables.

Il est proposé de rejeter le projet sur les parcelles 13 et 15.

Le Conseil valide les dates suivantes :

- **Abattage et façonnage : 30 juin 2024**
- **Vidange : 30 septembre 2024**

Le Conseil approuve le projet pour les parcelles 8 et 10.

Le Conseil rejette le projet pour les parcelles 13 et 15.

REFECTION DES TROTTOIRS CD 101

Le Conseil est informé des réflexions de la Commission voirie et notamment de la démarche engagée auprès de BC2I pour obtenir une deuxième évaluation des travaux en complément de celle d'Ingénierie 70.

Le Conseil valide cette orientation.

DEFENSE INCENDIE RUE DE LA FORGE

Le Maire rappelle la proposition de BC2I datant de juillet 2021. Fin septembre 2022, Ingénierie 70 avait aussi été sollicité concernant la maîtrise d'œuvre pour la défense incendie.

L'écart entre deux évaluations est lié à une différence d'interprétation des normes au niveau du volume de la réserve.

Le Conseil valide une nouvelle consultation pour actualiser la proposition de BC2I.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil sur les mesures pour économiser l'éclairage public et rappelle qu'il existe déjà une baisse d'intensité et des horaires déjà ajustés.

Il est possible de mettre en place une coupure partielle ou totale de l'éclairage public.

Le Maire informe que :

- l'éclairage de l'église représente environ 200€ par an
- une coupure partielle de l'éclairage des rues représenterait une économie d'environ 500€ par an

Le Maire propose une coupure générale de l'éclairage public de 23h à 05h00.

Le Conseil valide l'extinction du projecteur de l'église.

Le Conseil rejette la coupure de l'éclairage public.

PEINTURE DES VOLETS DU 16 GRANDE RUE

Le Maire présente deux devis :

- un devis d'octobre 2020 à environ 2 989.00€ de l'entreprise S.P.P.I.
- un devis de juillet 2022 de l'entreprise TPH70 à 2 150.00€

Le principe de la mise en peinture des volets du 16 Grande Rue est validé, et le choix se porte sur l'entreprise TPH 70 à l'unanimité.

TUBAGE DE LA CHEMINEE DU LOGEMENT COMMUNAL DU 16 Grande Rue POUR CHAUFFAGE

Le locataire demande s'il est possible que la commune pose un conduit pour son poêle à bois.

Il est rappelé au Conseil que le tubage d'une cheminée au bois n'est pas le même que pour une cheminée au pellet. Le prix est donc également différent. Environ 2 000€ maximum sont nécessaires.

Le Conseil met en attente la demande et invite le locataire à faire des devis de son côté afin que le chiffrage corresponde bien à sa demande.

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Un état des lieux et des travaux ont déjà été réalisés sur le chemin d'accès à la Saône il y a deux ans environ. Une nouvelle intervention est prévue mais il est nécessaire de régler ce problème durablement. Deux solutions existent :

- poser un enrochement le long des berges du ruisseau sur la longueur nécessaire, ce qui coûte cher
- piéger ou tirer les ragondins : Frédéric LAVILLE cherche une solution et est en contact avec un lieutenant de louveterie et Bastien CHARPIOT propose de contacter un chasseur agréé de ses connaissances

CREATION D'UN NOUVEAU POSTE DE SECRETARIAT

La question est finalement sans objet puisque le poste existe déjà depuis ce printemps avec le départ de notre ancienne secrétaire. Stéphanie, notre secrétaire actuelle, reprendra le poste aux mêmes modalités que Carole, soit 8 heures par semaine, auxquelles s'ajouteront 2 heures complémentaires, pour un total de 10 heures par semaine.

CHARGES TRANSFEREES

Lecture faite du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 20/09/2022.

Jusqu'à présent, le transfert ne concernait que la voirie. La compétence « Autorité organisatrice de mobilité » a été transférée des communes à la CC4R et, suite à une nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la compétence politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, cette compétence fait également l'objet d'un transfert, mais Vanne n'est pas concernée.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport.

FONDS DE CONCOURS POUR LE TRANSFERT DE LA VOIRIE

Les travaux réalisés rue de la Forge nécessitent un complément à l'attribution de compensation. Cela peut se faire en versant un fond de concours de 3000 € maximum pour cette année.

Le Conseil valide le versement d'un fonds de concours à hauteur de 3 000€.

ABANDON DE CREANCES

Le Conseil est informé de l'existence d'impayés :

- deux impayés très anciens liés à la location de la salle des fêtes (environ 10 ans) =) 316.10€ et 106.65€
- des impayés de quelques centimes
- plusieurs impayés concernant la location du logement communal sis 16 Grande Rue =) environ 6 000€

Sur le principe d'un abandon de créances pour les sommes irrécupérables et du provisionnement de l'impayé de la location du logement le Conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

ADOPTION DE LA COMPTABILITE M57

Le Conseil adopte à l'unanimité le passage à la nomenclature m57.

DUREE D'AMORTISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS DE 2013

Le Conseil est invité par la Trésorerie à prévoir les durées d'amortissement des immobilisations, notamment concernant le changement des conduites de plomb datant de 2013.

Sur la durée d'amortissement de 15 ans, le Conseil vote favorablement.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire donne lecture des missions du correspondant incendie et secours.

Aucun volontaire ne se présente, la désignation n'est pas possible.

COMMISSION CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Le Maire informe le Conseil qu'il faut désigner un membre en remplacement de Xavier GROSJEAN régulièrement indisponible aux horaires de réunion de cette commission.

Michel BOURGEOIS se porte volontaire.

Le Conseil municipal est favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Actualisation de la fiche tarifaire du règlement sur l'usage de l'eau : concernant l'ouverture et la fermeture de la vanne de coupure individuelle, le coût d'une intervention est reconduit pour la somme de 250 €.

Le Conseil valide à l'unanimité.

Séance levée à 22h15

Le Maire, Joël MONGIN